

AUTOCERTIFICATION DE LA RESIDENCE D'UNE PERSONNE MORALE

Instructions pour compléter ce document. (Les champs obligatoires sont marqués par un *).

La norme EAI-CRS (« Echange Automatique d'Information – Common Report Standard ») impose aux institutions financières de recueillir certaines informations concernant leurs titulaires de compte et, le cas échéant, d'utiliser ces informations pour respecter des obligations déclaratives. En application de cette norme, nous vous remercions de bien vouloir compléter le formulaire suivant comme indiqué, et de fournir toutes les informations complémentaires demandées concernant votre entité. Veuillez noter également que dans certaines circonstances, nous serons obligés de transmettre ces informations (ainsi que le solde du compte et le montant des revenus et produits de cession perçus sur ce compte) à l'administration fiscale de tutelle, laquelle les retransmettra à son tour à l'administration fiscale de chaque Etat dans lequel l'entité que vous représentez est résident fiscal conformément aux accords intergouvernementaux d'échanges d'information.

Les définitions vous aidant à identifier le titulaire du compte et à compléter ce formulaire figurent dans l'annexe « Définitions ».

Si vous avez des questions relatives à l'identification de votre statut en tant que personne morale (section 2) ou à votre Numéro d'Identification Fiscal (NIF), veuillez contacter votre conseiller fiscal ou votre administration fiscale locale.

Si le titulaire du compte est une ENF passive ou une entité d'investissement gérée professionnellement dans un pays **non-participant** à la norme EAI-CRS, alors vous êtes également tenus de fournir des informations sur les personnes physiques qui exercent un contrôle sur l'entité (« Personne Contrôlante ») en complétant la section 4 « Identification des Personnes Contrôlantes » pour chaque personne exerçant le contrôle effectif de la personne morale.

Nous vous remercions de bien vouloir noter :

- **Si vous n'êtes pas le titulaire du compte, mais que vous complétez et signez le formulaire au nom de celui-ci**, vous devez indiquer en quelle qualité vous êtes habilité à signer la section 5.
- **N'utilisez pas ce formulaire si le titulaire du compte est une personne physique.** Dans ce cas, veuillez utiliser et compléter le formulaire « Auto-certification de la résidence fiscale d'une Personne Physique ».
- **Si l'un des renseignements ci-dessous est modifié suite à des changements de situations**, vous êtes tenu de fournir à l'institution financière un nouveau formulaire d'auto-certification mis à jour de ces changements.
- Vous pouvez adresser cette auto-certification complétée et signée par voie électronique (mail, fax) ou par voie postale.

FORMULAIRE D'AUTOCERTIFICATION - (merci de compléter les sections 1 à 4 en LETTRES CAPITALES)

Section 1 – Identification du titulaire du compte

A. Dénomination ou raison sociale* _____

B. Pays de constitution de l'entité _____

C. Adresse de résidence permanente
Ligne 1 (nom de la rue, numéro)* _____
Ligne 2 (localité)* _____
Pays* _____
Code postal* _____

D. Adresse postale (à compléter uniquement si différent de l'adresse ci-dessus en C)
Ligne 1 (nom de la rue, numéro) _____
Ligne 2 (localité) _____
Pays _____
Code Postal _____

Section 2 – Statut de la personne morale *Merci de cocher la case correspondant au statut du titulaire du compte*

1. (a) Institution financière – Entité d'investissement gérée professionnellement

i. Entité d'investissement située dans une juridiction non participante et gérée par une autre IF
(compléter également la section 4 ci-dessous dans ce cas)

ii. Autre entité d'investissement

(b) Institution Financière (banque de dépôt, teneur de comptes conservateur...)

Si les cases (a) ou (b) ci-dessous sont cochées merci de fournir, s'il est disponible, le Global Intermediary Identification Number ("GIIN") du titulaire du compte obtenu pour le reporting FATCA.

--	--	--	--	--	--	--

--	--	--	--	--	--

--	--

--	--	--

- (c) ENF active – société cotée en bourse ou filiale d’une société cotée en bourse

Si vous avez coché la case (c), merci d’indiquer le marché sur lequel la valeur est cotée:

-
- (d) ENF active – Entité gouvernementale ou publique
- (e) ENF active – Organisation internationale
- (f) ENF active – autres que **(c)-(e)** (par exemple organisation à but non lucratif)
- (g) ENF passive (*compléter également la section 4 ci-dessous dans ce cas*)

Part 3 – Pays/Juridiction de résidence fiscale et Numéro d’Identification Fiscale (NIF) ou équivalent* (see Appendix)

Merci de compléter le tableau ci-dessous en indiquant (i) la résidence fiscale du titulaire du compte (ii) le NIF du titulaire du compte pour chaque pays/ juridiction reportable.

Si le titulaire du compte n’a pas de résidence fiscale (car fiscalement transparent par ex.), le mentionner en ligne 1 en indiquant le lieu effectif d’activité de son établissement principal.

Si le titulaire du compte est résident fiscal dans plus de 3 pays, merci d’utiliser une feuille séparée. Si

aucun NIF n’est disponible, en indiquer la raison selon la typologie suivante :

- raison A – le pays / la juridiction de résidence n’émet aucun NIF pour ses résidents
- raison B – le titulaire du compte n’a pas pu obtenir un NIF ou équivalent (à expliciter ci-dessous)
- raison C – le NIF n’est pas requis par la réglementation locale.

Pays/Juridiction de residence fiscale	NIF	Si pas de NIF, raison (A,B or C)
1		
2		
3		

Indiquer ci-dessous pourquoi l’obtention d’un NIF n’a pas été possible

1	
2	
3	

Section 4 – Identification de la résidence fiscal des personnes contrôlantes

- Cette section n'est à compléter que si vous avez sélectionné les statut **ENF passive ou entité d'investissement gérée professionnellement située dans un pays non participant** en section 2.
- Compléter les informations ci-dessous si votre entité à une ou plusieurs Personnes Contrôlantes.
- **Au cas où une des informations ci-dessous est modifiée suite à un changement de circonstances vous devez fournir à l'Institution financière une nouvelle self certification mise à jour avec l'indication du changement.**

Les définitions de "personnes contrôlantes" et "changement de circonstances" figurent en annexe .

A. Personne Contrôlante No.1

Type de Personne Contrôlante* : merci de cocher la case correspondante dans le tableau ci-dessous

	Code	Type de Personne Contrôlante
<input type="checkbox"/>	801	Personne contrôlante d'une personne morale – propriétaire
<input type="checkbox"/>	802	Personne contrôlante d'une personne morale – autres liens
<input type="checkbox"/>	803	Personne contrôlante d'une personne morale – dirigeant
<input type="checkbox"/>	804	Personne contrôlante d'un trust – constituant
<input type="checkbox"/>	805	Personne contrôlante d'un trust – fiduciaire
<input type="checkbox"/>	806	Personne contrôlante d'un trust – protecteur
<input type="checkbox"/>	807	Personne contrôlante d'un trust – bénéficiaire
<input type="checkbox"/>	808	Personne contrôlante d'un trust – autre
<input type="checkbox"/>	809	Personne contrôlante d'une structure juridique (autre qu'un trust) – constituant - équivalent
<input type="checkbox"/>	810	Personne contrôlante d'une structure juridique (autre qu'un trust) – fiduciaire-équivalent
<input type="checkbox"/>	811	Personne contrôlante d'une structure juridique (autre qu'un trust) – protecteur-équivalent
<input type="checkbox"/>	812	Personne contrôlante d'une structure juridique (autre qu'un trust) – bénéficiaire - équivalent
<input type="checkbox"/>	813	Personne contrôlante d'une structure juridique (autre qu'un trust) – autre

Nom * _____

Prénom(s) * _____

Ville de naissance * _____

Pays de naissance* _____

Date de naissance (jj/mm/aaaa) * _____

Adresse de résidence permanente:

Ligne 1 (*nom de la rue, numéro*) * _____

Ligne 2 (localité)* _____

Code postal* _____

Pays * _____

Pays de résidence fiscale * _____

NIF * _____

NIF non délivré ou autre expliciter _____

Nous certifions que, en plus du pays figurant à la section 1, le titulaire du compte registre est résident fiscal dans les pays suivants, que le NIF attaché à chaque pays supplémentaire figure ci-dessous ou que nous avons coché la case pour indiquer que le NIF n'est pas délivré par un de ces pays ou toute autre situation que nous justifions (merci d'utiliser une feuille séparée si résident fiscal dans plus de deux pays supplémentaires) :

PAYS*	NIF*	ou NIF non délivré	Ou Autres ; expliquer	<input type="checkbox"/>

PAYS*	NIF*	ou NIF non délivré	Ou Autres ; expliquer	<input type="checkbox"/>

B. Personne Contrôlante No.2

Type de Personne Contrôlante* : merci de cocher la case correspondante dans le tableau ci-dessous

	Code	Type de Personne Contrôlante
<input type="checkbox"/>	801	Personne contrôlante d'une personne morale – propriétaire
<input type="checkbox"/>	802	Personne contrôlante d'une personne morale – autres liens
<input type="checkbox"/>	803	Personne contrôlante d'une personne morale – dirigeant
<input type="checkbox"/>	804	Personne contrôlante d'un trust – constituant
<input type="checkbox"/>	805	Personne contrôlante d'un trust – fiduciaire
<input type="checkbox"/>	806	Personne contrôlante d'un trust – protecteur
<input type="checkbox"/>	807	Personne contrôlante d'un trust – bénéficiaire
<input type="checkbox"/>	808	Personne contrôlante d'un trust – autre
<input type="checkbox"/>	809	Personne contrôlante d'une structure juridique (autre qu'un trust) – constituant - équivalent
<input type="checkbox"/>	810	Personne contrôlante d'une structure juridique (autre qu'un trust) – fiduciaire-équivalent
<input type="checkbox"/>	811	Personne contrôlante d'une structure juridique (autre qu'un trust) – protecteur-équivalent
<input type="checkbox"/>	812	Personne contrôlante d'une structure juridique (autre qu'un trust) – bénéficiaire - équivalent
<input type="checkbox"/>	813	Personne contrôlante d'une structure juridique (autre qu'un trust) – autre

Nom * _____

Prénom(s) * _____

Ville de naissance * _____

Pays de naissance* _____

Date de naissance (jj/mm/aaaa) * _____

Adresse de résidence permanente:

Ligne 1 (*nom de la rue, numéro*) * _____

Ligne 2 (localité)* _____

Code postal* _____

Pays * _____

Pays de résidence fiscale * _____

NIF non délivré ou autre expliciter _____

Nous certifions que, en plus du pays figurant à la section 1, le titulaire du compte registre est résident fiscal dans les pays suivants, que le NIF attaché à chaque pays supplémentaire figure ci-dessous ou que nous avons coché la case pour indiquer que le NIF n'est pas délivré par un de ces pays ou toute autre situation que nous justifions (merci d'utiliser une feuille séparée si résident fiscal dans plus de deux pays supplémentaires) :

PAYS*	NIF*	ou NIF non délivré	Ou Autres ; expliquer	<input type="checkbox"/>
-------	------	--------------------	-----------------------	--------------------------

_____	_____	_____	_____	<input type="checkbox"/>
-------	-------	-------	-------	--------------------------

C. Personne Contrôlante No.3

Type de Personne Contrôlante* : merci de cocher la case correspondante dans le tableau ci-dessous

	Code	Type de Personne Contrôlante
<input type="checkbox"/>	801	Personne contrôlante d'une personne morale – propriétaire
<input type="checkbox"/>	802	Personne contrôlante d'une personne morale – autres liens
<input type="checkbox"/>	803	Personne contrôlante d'une personne morale – dirigeant
<input type="checkbox"/>	804	Personne contrôlante d'un trust – constituant
<input type="checkbox"/>	805	Personne contrôlante d'un trust – fiduciaire
<input type="checkbox"/>	806	Personne contrôlante d'un trust – protecteur
<input type="checkbox"/>	807	Personne contrôlante d'un trust – bénéficiaire
<input type="checkbox"/>	808	Personne contrôlante d'un trust – autre
<input type="checkbox"/>	809	Personne contrôlante d'une structure juridique (autre qu'un trust) – constituant - équivalent
<input type="checkbox"/>	810	Personne contrôlante d'une structure juridique (autre qu'un trust) – fiduciaire-équivalent
<input type="checkbox"/>	811	Personne contrôlante d'une structure juridique (autre qu'un trust) – protecteur-équivalent
<input type="checkbox"/>	812	Personne contrôlante d'une structure juridique (autre qu'un trust) – bénéficiaire - équivalent
<input type="checkbox"/>	813	Personne contrôlante d'une structure juridique (autre qu'un trust) – autre

Nom * _____

Prénom(s) * _____

Ville de naissance * _____

Pays de naissance* _____

Date de naissance (jj/mm/aaaa) * _____

Adresse de résidence permanente:

Ligne 1 (nom de la rue, numéro) * _____

Ligne 2 (localité)* _____

Code postal* _____

Pays * _____

Pays de résidence fiscale * _____

NIF non délivré ou autre expliciter _____

Nous certifions que, en plus du pays figurant à la section 1, le titulaire du compte registre est résident fiscal dans les pays suivants, que le NIF attaché à chaque pays supplémentaire figure ci-dessous ou que nous avons coché la case pour indiquer que le NIF n'est pas délivré par un de ces pays ou toute autre situation que nous justifions (merci d'utiliser une feuille séparée si résident fiscal dans plus de deux pays supplémentaires) :

PAYS*	NIF*	ou NIF non délivré	Ou Autres ; expliquer	<input type="checkbox"/>
-------	------	--------------------	-----------------------	--------------------------

PAYS*	NIF*	ou NIF non délivré	Ou Autres ; expliquer	<input type="checkbox"/>
-------	------	--------------------	-----------------------	--------------------------

S'il y a plus de trois personnes contrôlantes, veuillez utiliser une feuille de papier séparée et la signer.

Section 5 – Déclaration et Signature

Nous, soussignés, comprenons que les renseignements que nous avons fournis sont régis par toutes les dispositions et les conditions attachées à la relation du titulaire de compte auprès de l'institution financière. Ces dispositions et ces conditions établissent comment les informations que nous avons fournies peuvent être utilisées et partagées.

Nous reconnaissons que les informations concernant notre (nos) compte(s) et celles contenues dans ce formulaire peuvent être transmises aux administrations fiscales du pays dans lequel ce(s) compte (s) est / sont tenus et échangées avec les administrations fiscales compétentes d'un ou des pays dans lesquels nous pouvons être résidents fiscaux et qui ont signé des accords d'échange électroniques d'informations.

Nous prenons l'engagement d'informer l'institution financière de tout changement de circonstances et de lui fournir une auto-certification mise à jour de ce changement. Nous attestons que nous sommes titulaires du ou des compte(s) ou que nous sommes autorisés à signer pour le titulaire du compte pour lesquels ce formulaire est complété.

Nous déclarons que toutes les affirmations faites dans ce formulaire sont, à notre connaissance, exactes et complètes. Nous acceptons d'établir un nouveau formulaire d'auto-certification si un ou plusieurs des élément(s) de la présente auto-certification devenai(en)t incorrect(s).

Signature de la ou les personne(s) autorisée(s) à signer pour le compte de l'entreprise :

Personne habilitée n°1 :

Nom et prénom *:

Date *:

Qualité *:

Signature *:

Personne Habilitée n°2 (si différente de la personne habilitée n°1) :

Nom et prénom *:

Date *:

Qualité *:

Signature *:

Selon la loi de protection des données personnelles de votre pays de résidence fiscale («Loi sur la protection des données») qui, selon les pays, aurait été délivrée à la suite de la directive européenne n ° 95/46 / CE, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de modification de vos données personnelles, sous réserve des termes et conditions du droit national sur la protection des données personnelles. Conformément à cette loi de protection des données personnelles citée, toute réclamation relative à vos droits doit être adressée au Service de la conformité de CACEIS.

Pour votre information, CACEIS enregistre et traite vos données personnelles afin de respecter les exigences vis-à-vis de l'administration fiscale dans le cadre de l'application de l'EAI-CRS.

En cas de changement de circonstances, merci de nous indiquer quelles sont les informations que vous avez modifiées en les entourant.

Annexe – Définitions

Ces définitions sont issues de la « Norme Unique d'Echange Automatique de renseignements de l'OCDE (« The Common Reporting Standard » ou « CRS ») ».

Si vous avez des questions au sujet de ces définitions ou si vous désirez de plus amples détails, merci de contacter votre conseiller fiscal ou votre administration fiscale locale.

ENF

Une « **Entité Non Financière** » est une Entité qui n'est pas une Institution Financière, c'est-à-dire une Entité qui n'est ni un établissement de dépôt, ni un établissement gérant des dépôts de titres, ni une compagnie d'assurance-vie ou une entité d'investissement.

On distingue deux types d'ENF : les ENF Actives et les ENF Passives.

ENF Active

Une « **ENF Active désigne** » :

- Une ENF dont moins de 50 % des revenus bruts de l'année civile précédente ou d'une autre période de référence comptable pertinente sont des revenus passifs ET moins de 50 % des actifs détenus au cours de l'année civile précédente ou d'une autre période de référence comptable pertinente sont des actifs qui produisent ou qui sont détenus pour obtenir des revenus passifs. En pratique, cela correspond principalement à des entités industrielles ou commerciales.
- ENF cotée en bourse : les actions de l'ENF font l'objet de transactions régulières sur un marché boursier réglementé où l'ENF est une Entité liée à une telle Entité ;
- Une Entité publique, une organisation internationale, une banque centrale ou une Entité détenue à 100 % par les structures précitées ;
- Une société holding d'un groupe non financier ;
- Une start-up ;
- Une ENF dont les actifs sont en cours de liquidation ou ENF en cours de restructuration ;
- Un centre de trésorerie membre d'un groupe non financier ;
- Une Entité à but non lucratif.

ENF Passive

Une « **ENF Passive** » se définit par opposition aux ENF Actives : toute ENF qui n'est pas Active est Passive. En pratique, les ENF Passives pourront correspondre à des sociétés patrimoniales, des clubs d'investissements, des « Family Offices », des Sociétés civiles immobilières, certaines sociétés holding.

Une entité d'investissement gérée professionnellement et implantée dans une juridiction non participante à l'accord EAI-CRS est traitée comme une ENF Passive et non comme une Institution financière.

Entité

Une « **Entité** » est définie comme une personne morale ou une construction juridique. Cette expression vise à couvrir toutes les personnes autres qu'une personne physique ainsi que toute construction juridique. Ainsi, par exemple, une société de capitaux, une société de personnes, un trust, un fidéicommissaire, une fondation (fondation, Stiftung), une coopérative, une entreprise, une association ou une association en participation entrent dans le champ de l'expression « Entité ».

Entité d'investissement

Une « **Entité d'investissement** » est une Catégorie d'Institution financière correspondant à :

- Une Entité qui exerce comme activité principale une ou plusieurs des activités ou opérations suivantes au nom ou pour le compte d'un client :
 - Transactions sur les instruments du marché monétaire (chèques, billets, certificats de dépôt, instruments dérivés, etc.), le marché des changes, les instruments sur devises, taux d'intérêt et indices, les valeurs mobilières ou les marchés à terme de marchandises ;
 - Gestion individuelle ou collective de portefeuille ; ou
 - Autres opérations d'investissement, d'administration ou de gestion d'Actifs financiers ou d'argent pour le compte de tiers, OU ;

- Toute Entité dont les revenus bruts proviennent principalement d'une activité d'investissement, de réinvestissement ou de négociation d'Actifs financiers, si l'Entité est gérée par une autre Entité qui est un Établissement de dépôt, un Établissement gérant des dépôts de titres, un Organisme d'assurance particulier ou une Entité d'investissement décrite ci-dessus.

Une Entité est « gérée par » une autre Entité si l'Entité gestionnaire exerce, soit directement, soit par l'intermédiaire d'un autre prestataire de services, l'une ou l'autre des activités ou opérations décrites ci-dessus pour le compte de l'Entité gérée. Néanmoins, une Entité ne gère pas une autre Entité si elle ne détient pas le pouvoir discrétionnaire de gérer les actifs de celle-ci (en tout ou partie), OU ;

- Une Entité sera généralement considérée comme une Entité d'investissement si elle fonctionne ou se comporte comme un organisme de placement collectif, un fonds mutuel, un fonds négocié en bourse, un fonds de capital-investissement, un fonds spéculatif, un fonds de capital-risque, un fonds de rachat d'entreprise par endettement ou tout organisme de placement analogue dont la stratégie consiste à investir ou à réinvestir dans des Actifs financiers et à effectuer des transactions sur ces actifs. Une Entité dont l'activité principale consiste à réaliser des opérations d'investissement, d'administration ou de gestion concernant des intérêts directs dans des biens immobiliers sans recours à l'emprunt pour le compte de tiers, telle qu'une société d'investissement immobilier, ne constituera pas une Entité d'investissement.

Entité liée

Une Entité est une « **Entité liée** » à une autre Entité si l'une des deux Entités contrôle l'autre ou si ces deux Entités sont placées sous un contrôle conjoint. À ce titre, le contrôle comprend la détention directe ou indirecte de plus de 50 % en droits de vote et en capital d'une Entité.

Entité publique

Une « **Entité publique** » désigne le gouvernement d'une juridiction, une subdivision politique d'une juridiction (terme qui, pour éviter toute ambiguïté, comprend un État, une province, un comté ou une municipalité) ou tout établissement ou organisme détenu intégralement par les entités précitées (chacun constituant une « Entité publique »).

Cette catégorie englobe également les parties intégrantes, entités contrôlées et subdivisions politiques d'une juridiction.

Institution financière

Une « **Institution financière** » correspond à :

- Une banque centrale ;
- Un Établissement de dépôt, c'est-à-dire une entité qui accepte des dépôts dans le cadre habituel d'une activité bancaire ou d'activités semblables ;
- Un Établissement gérant des dépôts de titres, c'est-à-dire une entité dont la part des revenus bruts attribuable à la détention d'actifs financiers et aux services financiers connexes est supérieure ou égale à 20 % durant la plus courte des deux périodes suivantes :
 - la période de trois ans qui s'achève le 31 décembre (ou le dernier jour d'un exercice comptable décalé) précédant l'année au cours de laquelle le calcul est effectué, ou ;
 - la période d'existence de l'Entité si celle-ci est inférieure à trois ans
- Une entité d'investissement ;
- Tout Organisme d'assurance (ou la société holding d'un Organisme d'assurance) qui émet un Contrat d'assurance avec valeur de rachat ou un Contrat de rente ou est tenu d'effectuer des versements afférents à ce Contrat.

NIF

Le « **NIF** » désigne le Numéro d'identification fiscal utilisé pour les besoins du fisc (en anglais : « Tax Identification Number » ou TIN).

Organisation internationale

L'expression « **Organisation internationale** » désigne une organisation internationale ou tout établissement ou organisme détenu intégralement par cette organisation.

Cette catégorie englobe toute organisation intergouvernementale (y compris une organisation supranationale)

- (1) qui se compose principalement d'États ;
- (2) qui a conclu un accord de siège ou un accord substantiellement similaire avec la juridiction ; et
- (3) dont les revenus n'échoient pas à des personnes privées (suivant les principes énoncés dans la définition d'entités publiques).

Personne contrôlante

L'expression « **Personne contrôlante** » désigne les personnes physiques :

- Détenant directement ou indirectement plus d'un certain pourcentage des actions ou des parts, ou des droits de vote de l'entité
- Ou, en l'absence d'une personne détenant une telle participation, exerçant un contrôle de fait sur l'entité
- Ou, en l'absence de contrôle de fait, occupant la fonction de dirigeant de société.

Personne d'une Juridiction soumise à déclaration

L'expression « **Personne d'une Juridiction soumise à déclaration** » désigne une personne physique ou une Entité établie dans une Juridiction soumise à déclaration en vertu du droit fiscal de cette juridiction, ou la succession d'un défunt qui résidait dans une Juridiction soumise à déclaration. À cette fin, une Entité telle qu'une société de personnes, une société à responsabilité limitée ou une structure juridique similaire qui n'a pas de résidence à des fins fiscales doit être considérée comme établie dans la juridiction où se situe son siège de direction effective.

Personne devant faire l'objet d'une déclaration

L'expression « **Personne devant faire l'objet d'une déclaration** » désigne une Personne d'une Juridiction soumise à déclaration autre que :

- (i) toute société dont les titres font l'objet de transactions régulières sur un ou plusieurs marchés boursiers réglementés ;
- (ii) toute société qui est une Entité liée à une société décrite au point (i) ;
- (iii) une Entité publique ;
- (iv) une Organisation internationale ;
- (v) une Banque centrale ; ou
- (vi) une Institution financière.

Revenu Passif

La définition de « **revenu passif** » dépend des règles de chaque juridiction et pourra correspondre à :

- a) Des dividendes ;
- b) Des intérêts ;
- c) Des revenus équivalents à des intérêts ;
- d) Des loyers et redevances, autres que les loyers et redevances tirées de l'exercice actif d'une activité menée, du moins en partie, par des salariés de l'ENF ;
- e) Des rentes ;
- f) Un excédent des gains sur les pertes issus de la vente ou de l'échange de biens générant les revenus passifs décrits précédemment ;
- g) Un excédent des gains sur les pertes issus de transactions (y compris les contrats et opérations à terme, options et autres transactions du même type) relatives à tout Actif financier ;
- h) Un excédent des gains de change sur les pertes de change ;
- i) Un revenu net tiré d'un contrat de swap ; ou
- j) Des montants reçus au titre de Contrats d'assurance avec valeur de rachat.

Nonobstant ce qui précède, les revenus passifs ne couvrent pas, dans le cas d'une ENF qui agit régulièrement en tant que courtier en Actifs financiers, tout revenu d'une transaction passée dans le cadre habituel de l'activité de ce courtier.

Société holding d'un groupe non financier

L'expression « **Société holding d'un groupe non financier** » désigne une ENF dont les activités consistent pour l'essentiel (à plus de 80%) à détenir (en tout ou en partie) les actions émises par une ou plusieurs filiales dont les activités ne sont pas celles d'une Institution financière, ou à proposer des financements ou des services à ces filiales. Une ENF ne peut prétendre à ce statut si elle opère (ou se présente) comme un fonds de placement, tel qu'un fonds de capital investissement, un fonds de capital-risque, un fonds LBO ou tout autre organisme de placement dont l'objet est d'acquérir ou de financer des sociétés puis d'y détenir des participations à des fins de placement.

Si, toutefois, les activités de holding ou de financement de filiales de l'ENF représentent moins de 80 % du revenu de ses activités mais si l'ENF reçoit aussi des revenus actifs (c'est-à-dire des revenus qui ne sont pas passifs) d'une autre manière, elle peut prétendre au statut d'ENF active à condition que la somme totale des revenus des activités dépasse 80%.

Titulaire du compte

L'expression « **Titulaire du compte** » désigne la personne enregistrée ou identifiée comme Titulaire d'un Compte financier par l'Institution financière qui gère le compte. Une personne, autre qu'une Institution financière, détenant un Compte financier pour le compte ou le bénéfice d'une autre personne en tant que mandataire, dépositaire, prête-nom, signataire, conseiller en placement ou intermédiaire, n'est pas considérée comme détenant le compte, et cette autre personne est considérée comme détenant le compte.

Changement de circonstances :

De façon générale, un « **changement de circonstance** » désigne tout changement ayant pour conséquence l'ajout de renseignements relatifs au statut d'une personne ou créant une contradiction avec le statut de cette personne.

Un changement de circonstance renvoie en outre à toute modification ou ajout de renseignement sur le compte du titulaire du compte (par exemple : ajout d'un nouveau titulaire, remplacement, changement de pays, etc) OU toute modification, ajout de renseignement sur tout compte associé à ce compte si cette modification (ou ajout) a pour effet de modifier le statut du titulaire de compte.